

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 30 janvier 2020 à 14H00
Séance n°2

- Sur 40 membres,

Étaient présents ou représentés les 39 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPORST
M. Philippe PAQUIS
Mme Elisabeth PECOU
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Marcel CARBILLET
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Christine MALOT
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Amaury BAUDOIX
Mme Manon QUEMENEUR
M. Baptiste WALINSKI

Représentants des membres d'UCA

M. Thierry ARRIL, CHU
M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Philippe CASTAGNONE, INRA
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
M. Philippe HENRY, INRIA
M. Thierry LANZ, OCA
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT
M. Loïc MONDOLONI, CAL
M. François PARIS, CIRM
Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

Membres absents ayant donné procuration

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à M. Marc DALLOZ
Mme Maryline CRIVELLO, Pr de l'AMU à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA à M. Marc DALLOZ
Mme Elise TOSI, SKEMA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Jérôme VIAUD, CAP AZUR à M. Pascal CREMOUX

Invités présents

M. Médéric ARGENTINA

Mme Josiane ATTUEL

M. Pierre BARONE

M. Thierry BENMUSSA

M. Franck BLANC

Mme Marie-Line BOTTIN

M. Laurent COUNILLON

Mme Geneviève GAUDET

Mme Nadine GROSSO

M. Johan MONTAGNAT

Mme Florence PISANO

La séance débute à 14h00. Elle est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2020

3

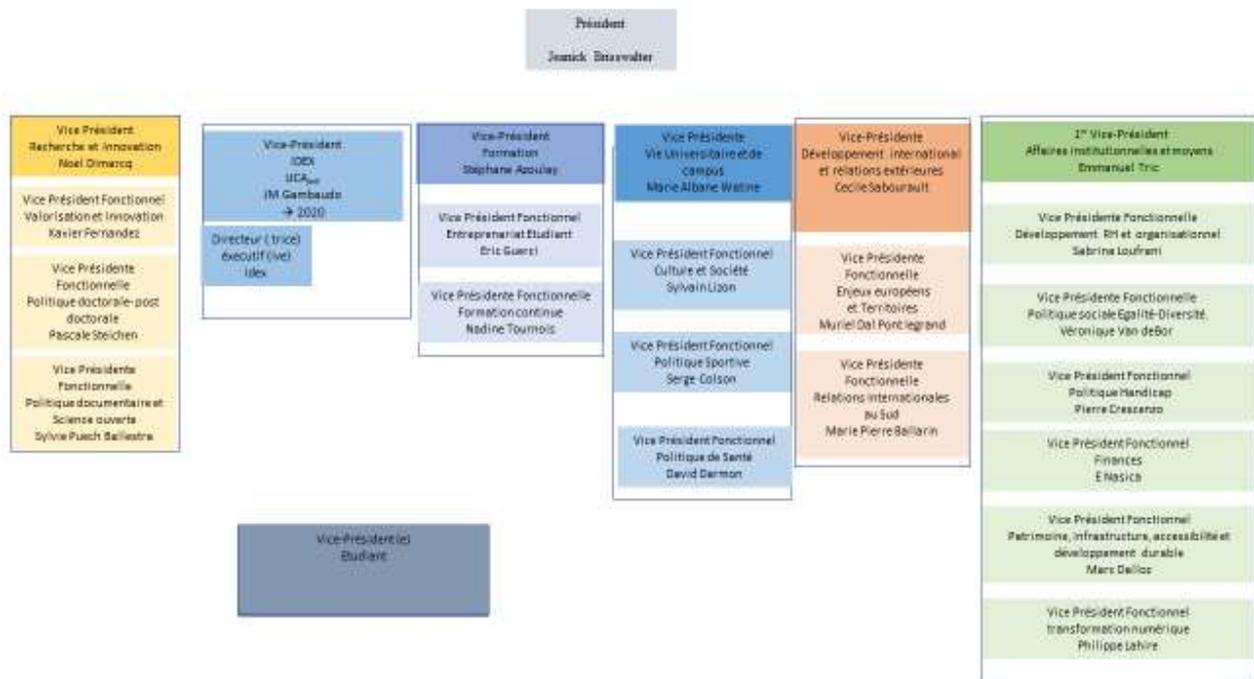
Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2020 sera approuvé lors de la prochaine séance du 20 février 2020. Il sera au préalable adressé aux membres pour leur permettre une relecture et de formuler des remarques si nécessaires.

I – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

I – 2 DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS STATUTAIRES

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA.

Ce point est présenté en ouverture de séance. Selon l'article 35 des statuts d'UCA, le conseil d'administration nomme sur proposition du Président les vice-présidents placés sous sa responsabilité. M. Brisswalter présente l'organisation générale de la gouvernance comme détaillée dans l'organigramme ci-après. Il a déjà été présenté en conseil des composantes et au comité technique et sera largement diffusé :



Le choix a été fait d'un fonctionnement par grandes thématiques coordonnées par les vice-présidents. Le mode de gouvernance de l'UNS en « râteau » (c'est-à-dire un président et un certain nombre de vice-président qui lui sont rattachés directement) a été abandonné. Les membres du conseil doivent se prononcer sur la désignation des vice-présidents coordonnateurs et du vice-président du Conseil d'administration. La nomination des vice-présidents fonctionnels ne requiert pas l'avis du Conseil, mais le Président souhaite rapidement les présenter.

4

I - Les vice-présidences & les thématiques :

- Les thématiques de la vice-présidence **Recherche et Innovation** répondent aux grands challenges auxquels l'université doit faire face.
 - M. Xavier FERNANDEZ sera le vice-président Valorisation et Innovation. Il est professeur des universités, chimiste, spécialiste des arômes et parfums. Il a mis en place l'ensemble des liens avec l'éco système grassois.
 - Mme Pascale STEICHEN sera la vice-présidente Politique Doctorale et Post Doctorale. Elle est professeure de droit, spécialiste de droit de l'environnement.
 - Mme Sylvie PUECH-BALLESTRA sera la vice-présidente Politique Documentaire et Science Ouverte. Elle est professeure de littérature moderne, ancienne directrice du Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des arts vivants - CTCL.
- **L'IDEX.** Jusqu'à présent le pilotage de l'IDEX était en marge de l'université. Désormais la vice-présidence de l'IDEX, assurée par M. Jean-Marc GAMBAUDO, est intégrée à l'établissement. Le Président d'UCA souhaite que cette vice-présidence soit une vice-présidence statutaire, ce qui suppose un vote favorable du CA. Il précise qu'à défaut, il désignera M. Gambaudo vice-président fonctionnel, ce qui en termes d'affichage, lui paraîtrait stratégiquement regrettable.

• **La Formation**

-M. Éric GUERCI sera le vice-président Entreprenariat Etudiant. L'enjeu sera de faciliter et réussir l'insertion professionnelle des étudiants. Il est MCF en économie, spécialiste des économies comportementales. Il pilote le Programme d'Investissement d'Avenir Invent@UCA.

-Mme Nadine TOURNOIS sera la vice-présidente Formation Continue. Il s'agit d'un défi de taille pour l'établissement qui doit encore parfaire son expertise dans ce domaine.

• **Vie Universitaire et de campus.** Un groupe de pilotage coordonnera les quatre domaines.

-Mme Marie Albane WATINE sera la vice-présidente Vie Etudiante. Elle est MCF de lettres modernes.

-M. Sylvain LIZON sera le vice-président Culture et Société. Il est le Directeur de la villa Arson. L'objectif sera la mise en œuvre d'une politique culturelle à fort rayonnement territorial.

-M. Serge COLSON sera le vice-président Politique Sportive. Il est l'ancien doyen de la faculté des sports.

-M. David DARMON sera le vice-président Politique de Santé. Il pilote la formation des médecins généralistes de la faculté de Médecine. La finalité sera de mettre en place une politique de santé de qualité pour les personnels et les étudiants.

• **Développement international et relations extérieures.** L'établissement souhaite mettre l'accent sur :

-Les Enjeux Européens et Territoires ; une vice-présidence assurée par Mme Muriel DAL PONT LEGRAND, professeure des universités, spécialiste d'histoire de la pensée économique. Jusqu'à ce jour l'université n'était très présente sur les enjeux européens. Une alliance vient d'être signée avec 6 universités européennes.

-Mme Marie-Pierre BALLARIN sera la vice-présidente Relations Internationales au Sud. Elle est chercheuse à l'IRD. Les liens importants de l'établissement avec l'IRD lui ont permis de se saisir de certains enjeux sociétaux et notamment le développement des pays du sud. Une des premières missions sera le développement d'une politique internationale « caraïbes », vaste territoire francophone.

• **Affaires institutionnelles et moyens,** qui regroupe l'ensemble de la vie de l'établissement avec des fonctions extrêmement transverses. L'objectif sera notamment de développer une vision qualitative des problématiques RH.

-Mme Sabrina LOUFRANI sera la vice-présidente Développement RH et Organisationnel. Elle est professeure en management des ressources humaines.

-Mme Véronique VAN DE BOR sera la vice-présidente Politique Sociale Egalité Diversité. Elle a été chargée de mission égalité homme femme. Sa mission sera d'obtenir pour l'établissement la labellisation européenne « Human Resources Strategy for Researchers - HRS4R ». Cette labellisation garantit l'amélioration des pratiques des organismes et établissements de recherche en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs.

-M. Pierre CRESCENZO sera le vice-président Politique Handicap. Un schéma directeur handicap a été mis en place il y a deux ans.

-M. Eric NASICA sera le vice-président Finances. Il est professeur d'économie. Il a été directeur de l'ISEM. Idéalement il faut œuvrer pour une politique des finances qui ne soit pas que quantitative mais aussi qualitative.

-M. Marc DALLOZ, MCF en droit privé et sciences criminelles, sera vice-président Patrimoine, Infrastructure Accessibilité et Développement Durable. L'établissement doit s'orienter vers une politique de rénovation de son patrimoine.

-M. Philippe LAHIRE, professeur en informatique, sera le vice-président Transformation Numérique.

- Un **vice-président étudiant** sera élu ultérieurement et viendra compléter cet organigramme

Le conseil doit se prononcer sur la désignation des vice-présidents statutaires, hormis pour la vice-présidente Vie Universitaire et de Campus, Mme Marie-Albane WATINE car sa désignation devant au préalable être présentée pour avis au conseil académique du 18 février 2020, elle sera soumise à l'approbation du conseil d'administration du 20 février 2020.

A la question sur la nature des liens entre les vice-présidents, M. Brisswalter précise qu'il ne s'agit pas d'un lien hiérarchique, chaque vice-président a l'attribution d'un champ thématique précis. Ils auront un rôle de coordination et devront s'assurer de la complémentarité de chacun des domaines relevant de la thématique. L'aspect pyramidal du schéma correspond davantage au niveau de charge de travail de chaque vice-président et par la même au niveau de décharge d'enseignement. Légalement, le président, le VP statutaire du CA, le VP statutaire présidant le CAC et, dans la limite de deux, d'autres VP peuvent être totalement déchargés d'enseignement. Des décharges, partielles, peuvent être accordées à d'autres VP non statutaires.

6 *Une précision est demandée sur le terme **entrepreneuriat étudiant**. Il est répondu qu'il s'agit de préparer les étudiants à intégrer la vie active. INVENT@UCA est un programme de co-création qui réunit des professionnels et des étudiants. Il propose une offre diverse de formations sur-mesure et d'expériences, notamment grâce au travail en équipe pluridisciplinaire sur des cas réels pour créer des solutions innovantes, pertinentes et durables.*

Un rappel est fait sur les modalités de prises de fonctions des vice-présidents fonctionnels et statutaires pour répondre à la question sur la délégation de pouvoirs qui est entrée en vigueur avant la tenue de cette séance. Les vice-présidents fonctionnels ont été désignés le 10 janvier 2020, l'accord préalable du conseil n'étant pas requis. Les deux vice-présidents statutaires recherche et formation ont reçu un avis favorable du CAC sous réserve de la validation du CA. Certains vice-présidents de l'UNS ont, dans un souci de continuité du service public, conservé leur délégation de pouvoir pour ne pas interrompre l'activité de l'établissement (c'est le cas du VP formation qui jusqu'à nomination de son successeur peut poursuivre ses fonctions). Il fallait pouvoir assurer la continuité du service durant la période qui sépare la création officielle d'UCA du premier conseil d'administration valablement constitué.

II - Désignation du vice-président du Conseil d'Administration.

M. le Président propose M. Marc DALLOZ, membre élu du conseil d'administration.

Présentation de M. Marc DALLOZ.

Durant son précédent mandat de VP du CA de l'UNS, M. Dalloz a contribué à la construction d'UCA et il souhaite avoir l'opportunité de poursuivre cette mission malgré sa complexité. Bien qu'un certains nombres d'étapes aient été franchies, il souhaite apporter sa contribution pour

porter ce projet encore au-delà et c'est au cœur de ce nouvel établissement, le Conseil d'administration, l'organe décisionnel, qu'il souhaite poursuivre cet engagement. M. Dalloz réalise l'importante responsabilité de cette candidature. Sa formation de juriste plus précisément de pénaliste sera un atout pour la conduite de ce projet de construction d'UCA et le respect du cadre réglementaire et des procédures. Il est évident que cet investissement et l'attachement aux valeurs de l'établissement sont aussi présents chez toutes les personnes qui se sont présentées sur les listes.

Enseignant-chercheur en droit, ancien rugbyman, M. Dalloz se définit comme une personne rompue au travail d'équipe. Cette nouvelle équipe de grandes valeur, droiture et rigueur sera propice aux avancées de notre université. Le goût du combat, de l'affrontement et du respect de l'adversaire, valeurs acquises par la pratique sportive définissent l'originalité de son approche du terrain universitaire et plus particulièrement de sa conception du débat institutionnel au sein du conseil d'administration.

De façon plus générale la nécessité d'apporter de la clarté, des précisions au sein des débats dans l'optique d'une avancée dans la construction d'UCA sera sa préoccupation. M. Dalloz confirme et renouvelle son engagement de faire preuve de la plus grande disponibilité si ce nouveau conseil accepte de lui confier la vice-présidence du CA.

Considérant que le vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 36 votants,

Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 19 voix,

Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 36 votes recueillis, 36 votes favorables ont été comptabilisés,

Que la majorité simple a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

Désigne M. Marc DALLOZ en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur.

III - Désignation du Vice-président Recherche et Innovation.

M. Le Président propose M. Noël DIMARCQ qui a reçu un avis favorable du conseil académique du 23 janvier 2020 (71 votants, 68 votes pour, un vote contre et deux votes blanc). Il est directeur de recherche au CNRS, ancien directeur adjoint scientifique de l'institut de physique, actuellement directeur adjoint de l'Observatoire de la Côte d'Azur. M. Dimarcq a piloté un important LABEX national FIRST-TF : réseau d'excellence du Programme Investissements d'Avenir sur la métrologie temps-fréquence et ses applications. Il a également été directeur d'une importante UMR à Paris. Pour information M. Dimarcq étant directeur de recherche CNRS, il n'aura pas de décharge d'enseignement.

Considérant que le vice-président Recherche et Innovation d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 36 votants,

Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 19 voix,

Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 36 votes recueillis, 36 votes favorables ont été comptabilisés,

Que la majorité a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

Désigne M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président Recherche et Innovation d'Université Côte d'Azur.

IV - Désignation du Vice-président Formation

M. le Président propose M. Stéphane AZOULAY, maître de conférence en chimie. Il a dirigé le département de chimie et a été vice-président formation de l'UNS. Sa candidature a reçu un avis favorable du conseil académique du 23 janvier 2020 (71 votants, 49 voix pour, 17 voix contre et 5 votes blanc)

8 *Certains membres du conseil expliquent les raisons pour lesquelles ils voteront défavorablement à propos de cette nomination.*

Considérant que le vice-président Formation d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 38 votants,

Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 20 voix,

Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 38 votes recueillis, 27 votes en faveur de M. Stéphane AZOULAY, 8 votes contre et 3 votes blanc ont été comptabilisés,

Que la majorité a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

Désigne M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président Formation d'Université Côte d'Azur.

V - Désignation du Vice-président de l'IDEX

M. le Président propose M. Jean-Marc GAMBAUDO qui présidera le projet IDEX jusqu'à son évaluation à venir.

Considérant que le vice-président IDEX d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,
Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 38 votants,
Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 20 voix,
Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 38 votes recueillis, 32 votes en faveur de M. Jean-Marc GAMBAUDO, 4 votes contre et 2 votes blanc ont été comptabilisés,
Que la majorité a ainsi été atteinte,
En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :
Désigne M. Jean-Marc GAMBAUDO en qualité de Vice-président de l'IDEX d'Université Côte d'Azur.

9

VI - Désignation de la vice-présidente Développement International et Relations Extérieures

M. le Président propose Mme Cécile SABOURAULT, professeure des universités spécialiste de biologie marine. Elle a été la vice doyenne des relations internationales de l'UFR sciences.

Considérant que le vice-président Développement International et Relations Extérieures d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,
Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 38 votants,
Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 20 voix,
Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 38 votes recueillis, 38 votes en faveur de M. Cécile SABOURAULT ont été comptabilisés,
Que la majorité a ainsi été atteinte,
En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :
Désigne M. Cécile SABOURAULT en qualité de Vice-président Développement International et Relations Extérieures d'Université Côte d'Azur.

VII - Désignation du 1^{er} vice-président Affaires Institutionnelles et Moyens

Le Premier vice-président aura pour mission, entre autres, de représenter le président chaque fois qu'il sera indisponible.

M. le Président propose M. Emmanuel TRIC, Professeur de universités spécialiste de géosciences. Il a dirigé l'UMR GéoAzur. Il a été président du conseil des écoles doctorales et depuis 2017 il a été Président de l'Université Nice Sophia Antipolis.

Certains membres tiennent à expliquer les raisons pour lesquelles ils voteront défavorablement à propos de cette nomination. Ils reviennent sur des épisodes polémiques de la vie de l'UNS et signalent qu'il avait été assuré par l'actuel président lors de sa campagne qu'il romprait avec la politique de l'UNS or cette nomination ne se semble pas compatible avec cet engagement.

Pour rassurer l'assemblée M. Brisswalter déclare qu'il sera la personne qui « gouverne », avec une équipe ici présentée. Cependant une connaissance irréfutable de notre passé est à maintenir. En ce moment le projet CPER est à l'étude, il revêt une importance capitale, la présence et la participation de l'établissement aux rencontres décisionnelles avec les partenaires qui détermineront la direction de ce CPER sont vitales pour l'université car l'enjeu est de taille. La fonction de représentation du 1er vice-président nous assure par exemple le contrôle de ce projet.

10

Considérant que le 1^{er} vice-président Affaires Institutionnelles et Moyens d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration, à la majorité simple des membres présents ou représentés,

Considérant qu'au cours de la séance, étaient présents ou représentés 39 votants,

Qu'ainsi la majorité simple était fixée à 20 voix,

Considérant qu'à l'issue du scrutin, sur les 39 votes recueillis, 32 votes en faveur de M. Emmanuel TRIC et 7 votes contre ont été comptabilisés,

Que la majorité a ainsi été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

Désigne M. Emmanuel TRIC en qualité de 1er Vice-Président Affaires Institutionnelles et Moyens d'Université Côte d'Azur.

I – 1 DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT

Ordre de présentation de ce point : 2

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration délègue un part de ses pouvoirs au président de l'université comme cela s'est toujours fait et ce dans toutes les universités françaises. Le président pourra ainsi signer valablement un certain nombre d'actes énumérés en annexe de la délégation de pouvoirs présentée. Il est proposé de reconduire à l'identique les termes de la précédente délégation de pouvoirs accordée par le conseil au président de l'UNS. Le président devra rendre compte au conseil des décisions prises dans la cadre de cette délégation.

Une remarque est formulée sur l'importance des montants (définis par le code des marchés publics) plafonnés à 5 350 000€ pour les marchés publics de travaux et à 2 000 000 € pour les marchés publics de service et fourniture, en deçà desquels le président peut signer un marché sans l'approbation du conseil.

Il est répondu que ces plafonds reproduits à l'identique n'ont jamais suscité de litiges mais la discussion reste ouverte. Peut-être faut-il envisager de créer à nouveau une commission des marchés. A minima le président devra informer le conseil d'administration des marchés engagés en son nom. Le dépôt des documents relatifs aux marchés dans un espace comme suggéré par un des membres ne semble pas réaliste. Il est difficile d'exploiter correctement les documents des passations de marché qui sont volumineux et très techniques. La délégation sera en vigueur jusqu'à la fin du mandat du Président, si un litige survenait entre le président et l'ensemble des membres du conseil, elle serait automatiquement remise en cause. Il ne semble pas judicieux, comme le propose un membre du conseil de la soumettre à l'essai, cela revient à complexifier un système déjà très réglementé.

11

La délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président est approuvée à la majorité des voix, 34 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

I - 3 CREATION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du CA.

Ce sujet avait été abordé lors du précédent conseil, une proposition de composition a été transmise aux membres ainsi qu'une présentation de ses attributions.

Dans la perspective de la constitution des statuts des EUR et instituts d'innovation et de partenariat, il est essentiel de se doter d'une commission des statuts et règlements qui émettra un avis technique et juridique.

Son rôle

La Commission ne se prononce pas en opportunité mais uniquement sur la validité réglementaire des propositions ou modifications envisagées.

Elle examine et propose des amendements, si elle l'estime nécessaire, avant leur présentation pour approbation au Conseil d'administration sur :

- Les projets de création et de modification de statuts des composantes sans personnalité morale de l'établissement expérimental ;
- Les projets de statuts ou de modification de statuts de services communs de l'établissement expérimental ;
- Les projets de réforme du règlement intérieur de l'établissement expérimental UCA.

Sa composition

La commission est composée de 12 membres.

Les membres élus par le Conseil d'administration et le Conseil académique :

- 2 représentant·e·s des enseignant·e·s-chercheur·e·s par conseil
- 1 représentant·e des étudiant·e·s par conseil
- 1 représentant·e des BIATSS par conseil

Les membres désignés :

- 2 représentant·e·s des établissements-composantes d'UCA, du CHU ou des organismes nationaux de recherche

Les membres de droit :

- Le vice-président en charge du conseil d'administration
- La·le Directeur·rice Général·e des Services ou son/sa représentant·e

Le Président ou la présidente de la commission est nommé par le Président d'UCA, parmi ses membres, sur proposition de celle-ci.

12

Un membre suggère qu'étant donné l'ampleur des tâches à venir la commission soit composée de plus de membres. La mise en place des statuts des EUR représente en effet un travail conséquent mais pour y répondre un groupe de travail issu des conseils sera mis en place, la commission des statuts bien évidemment sera sollicitée sur les aspects techniques mais aussi le comité technique qui dans son travail préliminaire devra donner son avis sur l'impact de ces statuts sur les personnels.

M. Dalloz rappelle que le rôle de la commission est d'apporter son appui technique et son regard fonctionnel à la construction des statuts tel qu'ils sont proposés ou tels qu'ils évoluent, seul le conseil d'administration se prononce en opportunité.

La création et la composition de la commission des statuts et des règlements sont approuvées à l'unanimité des voix

Désignation des membres

Peuvent candidater tous les membres élus du Conseil d'administration.

Les membres de la commission des statuts et règlements sont élus respectivement par les membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative, à la majorité simple des membres, présents ou représentés. Le scrutin a lieu à main levée ou à bulletin secret.

Deux représentants des enseignants chercheurs.

Mme Sarah LABAT-JACQUMIN et Mme Elisabeth PECOU se portent candidates. Aucune autre candidature n'est formulée.

La désignation de Mme Sarah LABAT-JACQUMIN et Mme Elisabeth PECOU en qualité de membres de la commission des statuts et règlements est approuvée à l'unanimité des voix

Un représentant des BIATSS.

Deux candidatures sont annoncées celle de M. Pascal CREMOUX et celle de M. Erwan PHILIPPE, il convient de procéder à un vote à bulletin secret.

Présentation des candidats :

M. Pascal CREMOUX exprime son souhait de participer activement à la mise en place de ce nouvel établissement notamment à la mise en place des EUR. Son implication dans cette construction de part sa fonction de directeur des enseignements et de la formation lui semble évidente.

M. Erwan PHILIPPE siège au Comité Technique qui analyse aussi les effets des statuts dans le domaine RH. Participer à cette commission lui permettra d'apporter un éclairage plus technique aux membres du comité technique.

Considérant que pour être désigné, le candidat doit recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du scrutin destiné à voter pour ou contre la désignation, sur les 39 votes émis, 28 votes en faveur de M. CREMOUX, 9 votes en faveur M. PHILIPPE et 2 votes blanc

Considérant que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

DESIGNE M. Pascal CREMOUX membre de la commission des statuts et règlements

Un représentant des étudiants.

Deux candidatures sont annoncées celle de M. Amaury BAUDOUX et celle M. Baptiste WALINSKI. Les deux candidats expriment leur intérêt pour leur participation à cette commission. C'est une opportunité qui leur est donner de contribuer à la construction d'UCA mais aussi de relayer vers la communauté estudiantine l'enseignement qu'ils auront acquis sur la nature de leur université.

Considérant que pour être désigné, le candidat doit recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du tour de scrutin destiné à voter pour ou contre la désignation, sur les 39 votes émis, 11 votes en faveur de M. Amaury BAUDOUX, 18 votes en faveur M. Baptiste WALINSKI et 10 votes blanc

Considérant que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

DESIGNE M. Baptiste WALINSKI membre de la commission des statuts et règlements

Deux représentants des établissements-composantes d'UCA, du CHU ou des organismes nationaux de recherche

Deux candidatures sont annoncées celle de M. Arnaud CHOPLIN, Directeur général de l'IFMK et celle de Mme Aurélie PHILIPPE Déléguée régional du CNRS Côte d'Azur.

La désignation de Mme Aurélie PHILIPPE et M. Arnaud CHOPLIN en qualité de membres de la commission des statuts et règlements est approuvée à l'unanimité des voix

I - 4 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du CA.

Cette commission a également été présentée lors du précédent conseil d'administration. Le dispositif d'exonération dont bénéficiaient les personnels et leurs enfants à UNS et dans la ComUE UCA n'étant pas conforme au cadre réglementaire en vigueur, il a fallu le modifier par la création d'une commission mixte unique UNS-ComUE UCA. Cette commission n'a cependant n'a pu se réunir en temps utiles. Il faut donc recomposer cette commission ad hoc pour appliquer le même dispositif d'exonération applicable aux personnels et aux enfants de personnels. Elle ne se réunira qu'une seule fois pour traiter les dossiers de demande d'exonération pour l'année en cours. Le conseil académique et le conseil d'administration devront rapidement travailler à la détermination d'un dispositif et définir les critères d'exonération pour la rentrée prochaine. Il s'agit uniquement ici de solder une situation héritée des anciens établissements.

Les demandes d'exonération du paiement des droits d'inscription seront transmises pour avis à la commission ad hoc chargée de les examiner sur la base des mêmes critères que ceux indiqués dans les délibérations en vigueur dans les établissements UNS et ComUE UCA. La composition de cette commission ad hoc est très largement inspirée de celle de la commission mixte unique UNS/ComUe, hormis l'absence du VP étudiant qui sera élu ultérieurement. Elle comprend :

- Le vice-président chargé de la Formation d'Université Côte d'Azur ou son représentant ;
 - La vice-présidente chargée de la Vie Universitaire et de campus d'Université Côte d'Azur ou son représentant ; non encore élue mais avec l'accord du conseil cette commission se tiendra en son absence
 - L'assistant social d'Université Côte d'Azur en charge de la présentation des dossiers ;
 - Un représentant parmi les élus étudiants de chaque instance, CA d'Université Côte d'Azur et Cac d'Université Côte d'Azur (et un suppléant par représentant) ;
 - Un représentant parmi les enseignants ou enseignants-chercheurs de chaque instance, CA d'Université Côte d'Azur et Cac d'Université Côte d'Azur (et un suppléant par représentant) ;
- M. Dalloz conseille aux membres du conseil qui pourraient être concernés par une mesure d'exonération de s'abstenir de candidater.

Il est proposé dans l'urgence et pour une rapide réunion de cette commission d'en réduire la composition et d'exclure la présence du VP étudiant et le VP Vie Universitaire et de Campus qui ne sont pas encore élus à ce jour.

La création et la composition de la commission ad hoc d'exonération des droits d'inscription suivante :

- Le vice-président chargé de la Formation d'Université Côte d'Azur ou son représentant ;
- L'assistant social d'Université Côte d'Azur en charge de la présentation des dossiers ;
- Un représentant parmi les élus étudiants de chaque instance, CA d'Université Côte d'Azur et Cac d'Université Côte d'Azur (et un suppléant par représentant) ;
- Un représentant parmi les enseignants ou enseignants-chercheurs de chaque instance, CA d'Université Côte d'Azur et Cac d'Université Côte d'Azur (et un suppléant par représentant), sont approuvées à l'unanimité des voix.

Désignation du représentant étudiant :

Deux candidatures sont annoncées celle Mme Manon QUEMENEUR et de M. Baptiste WALINSKI il convient de procéder à un vote à bulletin secret.

Mme Marion QUEMENEUR étudiante sage-femme représente la face 06 qui se positionne en faveur de cette exonération.

Considérant que pour être désigné, le candidat doit recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du tour de scrutin destiné à voter pour ou contre la désignation, sur les 39 votes émis, 23 votes en faveur de de M. Marion QUEMENEUR, 8 votes en faveur M. Baptiste WALINSKI et 6 votes blanc

Considérant que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur :

DESIGNE Mme Marion QUEMENEUR membre titulaire de la commission ad hoc d'exonération des droits d'inscription et M. Baptiste WALINSKI membre suppléant.

Désignation du représentant des enseignants chercheurs collège A et B

M. Marcel CARBILLET présente sa candidature.

La désignation de M. Marcel CARBILLET en qualité de membre titulaire de la commission ad hoc d'exonération des droits d'inscription est approuvée à l'unanimité des voix, et M. Philippe PAQUIS est désigné en qualité de suppléant.

Présentation de M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire.

Le conseil doit se prononcer sur l'ouverture de l'offre sportive aux établissements composantes qui participent à la mise en place de cette offre. UCA se doit de bâtir une politique sportive à l'échelle de l'établissement et permettre une participation plus importante. Un travail conséquent est entrepris sur les indicateurs qui permettra de déterminer les points de faiblesse.

L'ouverture de l'offre sportive aux établissements composantes est approuvée à l'unanimité des voix

I – 6 VALIDATION D'UNE DEMANDE D'AGREMENT DE SERVICE CIVIQUE

Présentation de M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire.

Université Côte d'Azur dépose une demande d'agrément de Service Civique auprès des services de l'État pour l'année universitaire 2019-2020 pour les bases suivantes :

- une mission « Enrichir l'orientation active par les pairs au lycée et dans les licences »
- une mission « Handicap »
- une mission « Accompagnement sensibilisation des étudiants et personnels d'UCA au projet Zéro déchets et économie circulaire »

La durée de la mission civique est de 8 mois. Le montant de l'indemnité à la charge de l'Établissement par volontaire s'élève à 107,58€ par volontaire et par mois. Les volontaires sont encadrés par les services d'UCA chargés des missions concernées par les missions civiques citées.

La demande d'agrément de service civique est approuvée à l'unanimité des voix

II – RESSOURCES HUMAINES

II – 7 REFERENTIEL DES PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA.

Un avis favorable du Comité Technique du 22 janvier 2020 a été rendu avec 7 voix pour 5 contre et une abstention.

L'avis du conseil est requis sur le référentiel des Primes pour Charges Administratives - PCA des enseignants-chercheurs en vigueur à partir de janvier 2020 tel qu'annexé. L'on n'observe pas de modification majeure avec le précédent référentiel, notamment en ce qui concerne les directions de composantes. Pour les fonctions de vice-présidence, les mêmes montants ont été repris. Compte tenu des remarques du Comité Technique en terme de soutenabilité, il a été

décidé pour les VP de niveau 2 de mettre en place non pas un système de primes fixes mais plafonnées au maximum autorisé, qui ne sera pas systématiquement atteint. Les appuis aux vice-présidents ont été supprimés, le nombre de chargés de mission sera bien réduit avec l'objectif à terme de supprimer cette fonction. Les chargés de mission seront bien identifiés dans l'organigramme et leur mission fera l'objet d'un bilan. La direction d'EUR figure également au tableau des PCA au même montant que la direction de composante. Aucun changement pour les directions de laboratoire.

Un membre intervient pour exprimer les raisons des avis défavorables du Comité Technique. Notamment doubler la prime des VP de niveau 3, augmenter considérablement le nombre de VP alors que les directions d'EUR qui incarnent le renouveau de notre établissement sont bien moins dotées. Une discussion s'engage sur le montant des primes des enseignants-chercheurs qui sont largement inférieures à certaines primes versées dans l'établissement. L'augmentation du nombre de vice-présidents est compensée par la diminution du nombre de chargés de mission. L'importance des thématiques et des sujets concernés par UCA justifie largement le nombre de vice-présidence.

Ces deux niveaux de prime pour les VP sont plafonnés. Les décharges d'enseignement privent le vice-président bénéficiaire de la possibilité d'effectuer des heures complémentaires ce qui revient à lui attribuer une charge de travail augmentée pour une rémunération en baisse.

Il est rappelé que la prime peut être partagée entre une direction et une direction adjointe.

Une information sera donnée sur l'enveloppe globale. La question des PCA est à l'ordre du jour dès ce premier conseil valablement constitué pour ne pas interrompre leur versement.

17

Le référentiel des primes pour charges administratives - PCA des enseignants-chercheurs pour l'année 2020 est approuvé à la majorité des voix, 35 voix pour, un vote contre et 3 abstentions

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H00.

Date du prochain et dernier CA : jeudi 20 février 2020 à 14H en salle des actes du grand château Valrose.



Marc DALLOZ, Vice-président du CA d'UCA

Vice Président		
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €
Vice-Présidence niveau 1	A-VP1	13 920 €
Vice-Présidence niveau 2	A-VP2	Plafond : 7951 €
Appui Président	A-AP	Plafond : 7951 €

Composante - Direction		
Responsabilité	Sigle	Montant brut en €
Direction IAE	A-DCPRO	7 951 €
Direction EUR	A-EUR	5 300 €
Direction adjointe composantes	A-COMP	Plafond : 3 975 €

Recherche			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Direction ED	A-DED	72	2 982 €
Direction UMR 1	A-UMR1	128	5 300 €
Direction UMR 2	A-UMR2	96	3 975 €
Direction UMR 3	A-UMR3	48	1 982 €
Direction UPR>15	A-EA>15	44	1 822 €
Direction UPR<15	A-EA<15	22	912 €

Autres Structures			
Responsabilité	Sigle	Si décharge HeqTD	montant brut en €
Niveau 1	A-AS1	128	5 300 €
Niveau 2	A-AS2	96	3 975 €
Niveau 3	A-AS3	60	2 480 €
Niveau 4	A-AS4	40	1 661 €
Niveau 5	A-AS5	22	912 €

Toutes les PCA sont cumulables dans la limite du montant brut attribué à la responsabilité de Vice-Présidence de niveau 1

VP niveau 1 : Recherche et innovation - Formation - Développement international et relations extérieures - Affaires institutionnelles et moyens - Patrimoine, Infrastructure, accessibilité et développement durable - Développement RH et organisationnel - Finances - IDEX
VP niveau 2 : Valorisation et innovation - Vie universitaire et de campus - Enjeux européens et territoires - Transformation numérique- Politique sociale Egalité Diversité - Politique doctorale et post-doctorale - Politique documentaire et Science ouverte - Entrepreneuriat étudiant - Formation continue- Relations internationales au Sud - Culture et Société - Politique sportive - Politique de santé - Politique handicap
AS 1 : 2IP - AS 2 : SCL, CAP, UIEN, Service de formation continue- AS 3 : CUEFLE - AS 4 : CRL
AS 5 : Compétence radioactivité, correspondant CNIL, Certifications et Tests en Langues (SCTL)
UMR1 : Si total EC et C > 100, ou > 50 avec plusieurs tutelles
UMR2 : Si total EC et C > 25 et < 100 avec une tutelle, nombre EC et C sur site UCA
UMR3 : Si total EC et C < 25 avec une tutelle, ou < 15 avec plusieurs tutelles nombre EC et C sur site UCA